

- FINANCES:**
1. Tarifs Golf (délibération n° 2015 – 016)
  2. Tarifs du bar du Club-House du Golf (délibération n° 2015 – 017)
  3. Modification du bail du cabinet de kinésithérapeute (délibération n° 2015 – 018)
  4. Loyer des professeurs des écoles (délibération n° 2015 – 019)

**MARCHES PUBLICS :**

1. Groupement de commandes pour le marché « Assurances » (délibération n° 2015 – 020)

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :**

- Vente du chalet « Ski-lockers »
- Terrasse « Le Point Chaud »
- Réglementation des pré-enseignes
- Parcelle du SIF à Flaine Forêt destinée à la construction de logements sociaux
- Finances : réalisation pour compte de tiers, Reste A Recouvrer (RAR), compte « en attente »

Approuvé par Le Président Patrick CHANCEREL	Le Vérifié par Le secrétaire de séance Didier VANDEBROUCK	Le Contrôlé par Le Directeur Patrice BONNAZ	Etabli par : Chantal DAUVE
---	---	---	-------------------------------

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL :**  
**VENDREDI 19 JUN 2015 à 9H00, salle de réunion du SIF**

Syndicat Intercommunal de Flaine

	NOMS	TEL	FAX	MAIL	C	P	A	E	D
<b>COMITE</b>	Patrick CHANCEREL Président SIF	06.87.25.64.85		spar-flaine@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Thierry THEVENET Vice-Président	06.32.78.58.28- 04.50.34.72.67-		thevenet-roch@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc IOCHUM Maire d'Araches-la-Frasse	04.50.72.88.13- 06.73.67.47.36-	04.50.90.07.63-	iochum.marc@orange.fr	✓	✓			✓
	Didier VANDEBROUCK Elu Araches	06.20.93.40.74-		didiervandebruck@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Valérie SALES Elu Araches	06.50.83.33.83		pharmaciedeflaine@gmail.com	✓	✓			✓
	Delphine AVENIER Elu Araches	06.13.10.20.61		avenierdelphine@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Guy FIMALOZ Suppléant	06.81.16.61.14		guy.fimaloz@orange.fr	✓	✓			✓
	Hélène ROUX Suppléante	08.75.41.12.86- 06.23.82.73.16		helene@inroux.com ln@cafedealaine.com	✓	✓			✓
	Josette CROZET Elu Magland	04.50.34.73.23- 06.11.09.51.20-		sylvain.crozet@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc MEYNET Elu Magland	04.50.89.02.03- 04.50.34.71.89- 06.60.64.71.89		marc.meynet.magland2@resse aur.renault.fr	✓	✓			✓
	Jean-Luc PERRET Elu Magland	04.50.34.73.10- 06.11.14.12.16		jlperret74@gmail.com	✓	✓			✓
	Carmen VIFFRAY Elu Magland	04.50.58.37.19- 04.50.96.35.28		carmen.viffray@cabineviffray, com	✓	✓			✓
	Maurice PETIT-JEAN Suppléant	04.50.34.72.59- 04.50.34.73.10- 06.85.02.12.00		maurice.petitjean2@wanadoo.f r	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Suppléante	04.50.34.72.10- 06.70.06.81.13		vauthay.hubert@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Patrice BONNAZ Directeur	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	pbonnaz@flaine.com	✓	✓			✓
<b>SIF</b>	Chantal DAUVE Directrice adjointe	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	cdauve@flaine.com	✓	✓			✓

C : Convoqué    P : Présent    A : Absent    E : Excusé    D : Diffusion

L'an deux mille quinze, le 20 mai 2015 à 09h00,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Magland, sous la présidence de Patrick Chancelrel.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Didier Vandebrouck est désigné par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

La séance commence par la lecture du compte rendu du Comité Syndical du 8 avril 2015.

Pas de remarque.

\*\*\*\*\*

### RAPPORT N° 1 : TARIFS DU GOLF

Monsieur le Président explique que les tarifs du golf ont été votés en 26 Septembre 2013 pour les années suivantes. Ceux-ci ne sont pas remis en cause. Il souhaite que des tarifs supplémentaires soient créés.

*Proposition*

*Abonnement saison à acheter AVANT le 15 Juin:*

- Individuel + forfait practice : 250 €
- Couple + forfait practice : 420 €
- Individuel Junior + forfait practice : 100 €
- Individuel moins de 25 ans + forfait practice : 170 €

*Nouveau forfait:*

- Forfait 5 green-fees 18 trous : 150 €

Nouveau tableau des tarifs à compter de Juin 2015 :

	PRESTATIONS	TARIFS	TARIFS
			AVANT LE 15 JUI
<b>PRACTICE</b>	2 Seaux	5 €	
	5 Seaux	10 €	
	10 Seaux	15 €	
	20 Seaux	25 €	
<b>ABONNEMENT SAISON</b>	Individuel + forfait practice	300€	250 €
	Couple + forfait practice	500 €	420 €
	Indiv. Junior + forfait practice	130 €	100 €
	Indiv. Vétéran + forfait practice	200 €	
	Indiv.- de 25 ans + forfait practice	200 €	170 €
	<i>Forfait Practice : 1 carte de 20 seaux par personne</i>		
<b>FOREAITS</b>	Indiv. Semaine	220 €	
	Couple semaine	330 €	
	Indiv. Junior semaine	100 €	
	Indiv. Vétéran semaine	120 €	
	Indiv. - de 25 ans semaine	120 €	
	TO + Agences - 3 jours	50 €	
	TO + Agences - la semaine	90 €	
<b>GREEN FEES</b>	9 trous Junior	20 €	
	9 trous adulte	25 €	
	18 trous Junior	30 €	
	18 trous adulte	35 €	
	18 trous réciprocity	30 €	
	18 trous + repas	42 €	
	5 x green-fees 18 trous	150 €	
<b>Tarif Spécial</b>	Partenaires		18 €
	-50% pour 18 trous		26 €
	-25% en semaine		30 €
	Pour 18 trous		28 €
<b>PRO SHOP</b>	Location chariots roulants	15 €	
	Location demi série + sac par jour	15 €	
	Location demi série + sac par semaine	40 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 2 : TARIFS DU BAR DU CLUB HOUSE DU GOLF**

Monsieur le Président rappelle que la Délégation de Service Public pour l'exploitation du Club House du Golf de Flaine prévoit que les tarifs perçus pour les boissons auprès des usagers soient fixés par délibération du Syndicat Intercommunal de Flaine, sur proposition du délégataire. Les tarifs restent inchangés par rapport à 2014. Ci-dessous la carte des boissons:

<b>Sodas</b>	<b>2,50€</b>		
Coca, coca-light, orange, Schweppes agrumes, Schweppes, Ice-tea pêche, limonade, Perrier			
<b>Jus de fruits granité 25cl</b>	<b>2,60€</b>		
Orange, pomme, ananas, a.c.e, tomate			
<b>Siraps à l'eau</b>	<b>1,10€</b>		
Fraise, grenadine, menthe, orange, citron, pêche, pamplemousse			
<b>Eaux plates Thonon 75cl</b>	<b>3,00€</b>		
<b>Eaux gazeuses Chateillon 75cl</b>	<b>4,50€</b>		
<b>Bières pression 15 cl 25 cl</b>	<b>1,80 € 2,30 €</b>	<b>50 cl</b>	<b>5,50 €</b>
Pejforth			
<b>Bières bouteilles</b>			
Verte du Mont Blanc 33cl	6,00€		
Abbaye de Leffe 25cl	4,00€		
Pejforth Redler 33cl	3,00€		
<b>L'abbé</b>			
Ice pamplemon	3,50€		
Pastis 2cl	2,50€		
Suez, martini Bianco, 4cl	2,80€		
Kir (cassis, myrtille, châteigne, pêche, violette) 12,5 cl	2,60€		2,80€
Rosé pamplemousse 12,5 cl	2,60€		
Whiskies J&B 4cl	4,00€		
<b>Digestifs 2cl Vieille prune, poire Williams, géhenji</b>			<b>5,00€</b>
<b>Carte des Vins</b>			
<b>Les vins en « pichet »</b>	<b>25cl</b>	<b>50cl</b>	<b>100cl</b>
Rouge Cuyoilles pays d'Oc.....	5,00€	9,00€	16,00€
IGP de Méditerranée.....	5,00€	9,00€	16,00€
Blanc Jacquère vin de Savoie aop..	5,00€	9,00€	16,00€
<b>Les vins rouges</b>	<b>75 cl</b>		<b>37,5cl</b>
Gamay vieille vigne « domaine Carrel » aop .....		21,00€	
Rasteau « domaine Ortas » aop .....		21,50€	
Mercuray « domaine de Brintet » aop .....		35,00€	
Saint-Erillion « Petit Fourney » aop .....		28,00€	
<b>Les vins blancs</b>			
Vin de savoie Chardonnay.....		16,50€	
			14,00€

Chablis « domaine LOUIS Moreau » aop..... **28,00€**

**Les vins rosés**

Rosé de savoie « domaine Boniface » aop ... **16,50€**  
 Le clocher de « Saint tropéz » aop **11,00€**

Cote de Provence « Château Minuty » aop ..... **22,00€**  
**75 cl** **150 cl**  
**42,00€**

**Les Bulles**

Champagne « Jacquet » aop **45,00€**  
 La coupe 10cl ..... **7,00€**

**Boissons chaudes**

expresso **1,50€** noisette **1,60€**  
 grand café **2,50€** ou lait **2,60€**  
 Chocolat chaud **3,00€**  
 Thés Mariage **4,00€**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 3 : MODIFICATION DU BAIL DU CABINET DE KINESITHERAPEUTE**

Le kinésithérapeute demande un réajustement du loyer de son cabinet, actuellement de 550 €/mois, compte-tenu des m<sup>2</sup> dont il dispose.

Il est proposé un montant de 5 172 € / an pour le loyer du cabinet du kinésithérapeute, soit un loyer mensuel de 431 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 4 : LOYERS DES PROFESSEURS DES ECOLES**

Monsieur le Président explique qu'il est difficile de fidéliser les professeurs des écoles à Flaine. Pour faciliter leur installation et leur implication, il propose de leur appliquer un loyer modéré quand ceux-ci sont logés par le SIF.

Il rappelle que les montants de loyer des logements du SIF ont été modifiés par délibération le 21 novembre 2014. D'après cette délibération, les professeurs des écoles devaient payer le loyer de la catégorie « Saisonniers et permanents non employés par le SIF, charges énergies comprises ». Pour un logement d'une surface de 30 m<sup>2</sup>, cela représente 515,40 € en 2015.

Afin de baisser le loyer, il propose d'intégrer cette catégorie socio-professionnelle à la catégorie des «Saisonniers employés du SIF». Pour un logement de 30 m<sup>2</sup>, cela représente 285,40 € en 2015.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,** décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et que la délibération du 21/11/2014 reste valable pour tous les autres points.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 5 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ** **« ASSURANCES »**

Monsieur Le Président explique que, depuis la création de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (ZCCAM), les contrats d'assurance des divers biens relevant de l'exercice des compétences ont été transférés au nom de la ZCCAM, le contrat d'assurance responsabilité civile ayant été souscrit en direct.

Avec la définition de l'intérêt communautaire, de nombreux locaux et équipements doivent être assurés par la communauté de commune. La commune d'Arâches-La Frasse et le Syndicat Intercommunal de Flaine (SIF) partagent plusieurs équipements avec la ZCCAM et doivent également renouveler leurs contrats d'assurance cette année.

Il est apparu opportun afin d'obtenir de plus nombreuses réponses de prestataires ainsi que des tarifs intéressants, de constituer un groupement de commandes entre les trois entités.

Le SIF, la commune d'Arâches-la-Frasse et la ZCCAM, proposent de former un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics dont les modalités sont définies dans la convention constitutive du groupement.

Après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la création, entre le SIF, la commune d'Arâches-la-Frasse et la ZCCAM, d'un groupement de commandes pour le marché « Assurances »
- Approuve l'acte constitutif dudit groupement de commandes
- Désigne la ZCCAM comme coordinateur de ce groupement de commande
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,** décide d'approuver cette proposition.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 6 : DECISION MODIFICATIVE N° 1** **BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2015**

Monsieur Le Président explique que des reliquats de frais d'Assistance à Matrise d'Ouvrage (AMO) pour l'appel d'offres pour les Délégations de Service Public de la station d'épuration et du chauffage urbain n'ont pas été intégrés dans le budget de l'Eau 2015.

Pour finir de payer le prestataire, il est nécessaire d'effectuer un virement du compte 020 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 20 / compte 208 d'un montant de 9 729,84 €.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 7 : INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- VENTE DU CHALET « SKI-LOCKERS »

Le propriétaire du « Ski-lockers » vend son chalet. Une proposition de prix a été faite au SIF. Patrice Bonnaz pense qu'il serait bien de l'utiliser pour les tennis, mais le prix est trop élevé. Une contre-proposition sera faite.

- TERRASSE « LE POINT CHAUD »

Le Point Chaud souhaite construire une terrasse devant son commerce. Les élus ne sont pas opposés, mais il est nécessaire qu'il y ait une Déclaration Préalable en bonne et due forme, et une convention d'occupation du domaine public.

Actuellement, les commerces ayant une terrasse ne payent rien alors qu'un projet avait été élaboré il y a quelques années.

Les élus souhaitent que des tarifs soient appliqués à tous.

- REGLEMENTATION DES PRE-ENSEIGNES

Une directive ministérielle explique les obligations en termes d'affichage et de pré-enseignes. Un bilan est à faire sur Flaine.

- PARCELLE DU SIF A FLAINE FORET DESTINEE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le SIF possède une parcelle à Flaine Forêt, cédée par la SAG, pour y construire du logement social. Une réflexion des élus doit être menée sur le projet à réaliser sur ce terrain. La question sera posée à la SAG pour savoir si la clause de logement social peut être modifiée, en vue d'une vente à un promoteur par exemple

Une commission « aménagement du territoire » sera programmée 2<sup>ème</sup> semaine de juin. Les 2 sujets précédents y seront abordés.

- FINANCES

Madame Chantal Dauvé relate son rendez-vous avec M. Blondel, le percepteur de Cluses, à propos des réalisations pour compte de tiers, des Restes A Recouvrer (RAR) et des comptes en attente.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, de nombreux ajustements, écritures d'ordre, virements entre comptes sont nécessaires. Puis, dans un 2<sup>nd</sup> temps, il faudra faire des recherches approfondies sur les impayés. Un bilan de l'avancement sera donné à chaque prochain comité.

\*\*\*\*\*

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL :**

**VENDREDI 19 JUIN 2015 à 9H00, salle de réunion du SIF**